



COMMUNIQUÉ

Objet : Nouvelle publication « Déchèteries : Associer contraintes des REP et opportunités des projets ».

COMMENT LES DÉCHÈTERIES FONT-ELLES FACE À LA MULTIPLICATION DES FILIÈRES REP ?

UN DOSSIER TECHNIQUE POUR « DÉMÊLER L'ÉCHEVEAU » DES FILIÈRES REP EN DÉCHÈTERIE.

Les déchèteries constituent un maillon essentiel du service public de gestion des déchets. Elles assurent aujourd'hui la collecte de près de 40 % des déchets ménagers et assimilés et sont de plus en plus sollicitées par les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) dont le nombre et les périmètres n'ont cessé de s'étendre depuis la loi AGEC.

Si les déchèteries sont identifiées par les éco-organismes comme des points de collecte incontournables, l'intégration de nouvelles filières REP génère pour les collectivités des contraintes organisationnelles, techniques et financières importantes : multiplication des flux, évolution des consignes de tri, adaptation des infrastructures, complexité accrue pour les usagers et les agents.

Afin d'apporter des éléments d'analyse et de réflexion aux collectivités locales, le Cercle National du Recyclage publie un dossier intitulé :

Déchèteries : associer contraintes des REP et opportunités des projets

Ce dossier propose un état des lieux du cadre réglementaire des déchèteries en France et des différents flux qui y sont collectés (REP et hors REP) en s'appuyant sur des retours d'expériences territoriaux de projets de modernisation ou de construction de déchèteries. Il met en lumière les difficultés rencontrées par les collectivités, mais également les leviers permettant de concilier exigences des filières REP, qualité de service aux usagers et conditions de travail des agents.

À travers cette publication, le Cercle National du Recyclage rappelle la nécessité d'une meilleure prise en compte des réalités de terrain par les filières REP et d'une juste compensation des charges supportées par les collectivités. Le Cercle National du Recyclage rappelle enfin que les déchèteries

sont des installations appartenant aux collectivités locales, ayant leurs propres politiques et besoins sur leur territoire. Elles ne constituent pas des outils à disposition des éco-organismes et toute décision concernant leur organisation relève de la collectivité seule.

Ce dossier est consultable et téléchargeable librement sur le site www.cercle-recyclage.asso.fr, dans la rubrique « Espace adhérents », sous dossiers « [Dossiers techniques](#) ».

Contact presse

Cercle National du Recyclage :
Bertrand BOHAIN - Délégué général
03 20 85 85 22
bbohain@cercle-recyclage.asso.fr

LE CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE EN BREF

Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets. L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire. Au titre d'expert « déchets », le Cercle National du Recyclage se positionne également en tant que « lanceurs d'alerte » pour présenter aux différents acteurs « déchets » ainsi qu'aux pouvoirs publics un regard éclairé et des connaissances du terrain issues des échanges avec les collectivités territoriales, les syndicats de collecte et/ou de traitement, les SPL, les SEM, les organisations professionnelles et les associations environnementales et de consommateurs.
